

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 12 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 1 ^{er} Décembre 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine.

Suppléants : Mr Marquigny, Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Simon, Mme Philippon, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Freudreich.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bouvry, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

Objet : Adhésion à l'USESA de la commune de Charly Sur Marne

N°20171209

Vu la loi N°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe,

Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA),

Vu la délibération du 06 Septembre 2016 du conseil municipal de Charly Sur Marne portant sur la réalisation d'une étude pour un transfert de la compétence eau potable à l'USESA,

Vu la délibération du 06 Décembre 2016 du Comité Syndical de l'USESA prenant acte de la demande d'un audit pour une adhésion de la commune de Charly Sur Marne,

Attendu que pour répondre à cette demande, l'USESA a engagé une étude permettant de l'accompagner dans l'intégration de la commune de Charly sur Marne au périmètre syndical. Cette étude a été confiée au bureau d'étude EURYECE dans le but de définir les conditions techniques, financières et juridiques de l'adhésion.

Le Président présente à l'assemblée les conclusions du rapport EURYECE.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu la demande d'adhésion à l'Usesa exprimée par délibération du conseil municipal de la commune de Charly Sur Marne le 28 Novembre 2017,

.../...

Après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour l'adhésion de la commune de Charly Sur Marne à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,
- DECIDE que cette adhésion interviendra à compter du 1^{er} Janvier 2019,
- DECIDE que les terrains des ouvrages du service d'eau potable seront utilisés par l'USESA sous forme de conventions de mise à disposition,
- DECIDE que la totalité de l'actif et du passif du service de l'eau soit transférée telle quelle à l'USESA,
- DECLARE qu'en application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'une notification auprès des communes membres de l'USESA, lesquelles disposeront, à compter de la date de notification, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour engager la procédure d'adhésion et signer toute pièce se rattachant à la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171212-20171209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

